



Conseil national
de l'information statistique

Paris, 27 août 2019 – n° 123/H030

BUREAU

Réunion du 21 juin 2019

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU

BUREAU

- 21 juin 2019 -

Président : Patrice DURAN, Président du Cnis

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- I. PRESENTATION DU RAPPORT DE L'INSPECTION GENERALE DE L'INSEE « VERS UNE STRATEGIE GLOBALE DE RELATION AVEC LES ACTEURS INFLUENTS » ET DU PLAN D'ACTION..... 4
- II. PRESENTATION DU RAPPORT DE L'INSPECTION GENERALE DE L'INSEE « VERS UN NOUVEAU SERVICE DE QUALIFICATION DE STATISTIQUES D'INTERET GENERAL ? ». 9
- III. ACTUALITES DU SERVICE STATISTIQUE PUBLIC..... 13
- IV. ACTUALITES DU CNIS..... 16

Liste des participants

Membres du Bureau

AUDENIS	Cédric	France Stratégie
BARDAJI	José	Fédération française de l'assurance (FFA)
BERTHOLON	Raphaëlle	Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC)
DUCHATEAU	Alain	Banque de France
DURAN	Patrice	Ecole normale supérieure (ENS) – Président du Cnis
POUZIN	Gilles	Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)
BENKIRANE	Aïda	Confédération générale du travail (CGT)
ROBIN	Benoît	Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO)
SILBERMAN	Roxane	Représentante des chercheurs en sciences économiques et sociales
TAVERNIER	Jean-Luc	Directeur général de l'Insee

Membres du Bureau excusés

BRICHART	Henri	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)
GOTTI	Brigitte	Chambre de commerce et d'industrie de Paris Ile-de-France
EL NOUTY	Charles	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)
LECOURT	Anne-Juliette	Confédération française démocratique du travail (CFDT)
MOULARD	Dominique	Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)
PASSET	Olivier	Groupe Xerfi
REDOULES	Olivier	Mouvement des entreprises de France (Medef)

Présidents de commission

BOZIO	Antoine	EHESS, PSE, Institut des politiques publiques – Président de la commission Services publics et services aux publics
D'AUTUME	Christine	Ministère des Solidarités et de la santé – Inspection générale des affaires sociales (IGAS) – Présidente de commission Démographie et questions sociales
TIMBEAU	Xavier	Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) – Président de la commission Environnement et développement durable

Intervenants

DURR	Jean-Michel	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) – Inspection générale
DUTHION	Renan	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) – Inspection générale
MORDANT	Guillaume	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) – Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)
ROTH	Nicole	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)

Invités permanents

ANXIONNAZ	Isabelle	Secrétaire générale adjointe du Cnis
DUBOIS	Marie-Michèle	Secrétariat général du Cnis
EGHBAL-TEHERANI	Sylvie	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
LAGARDE	Sylvie	Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
MAUREL	Françoise	Secrétaire générale du Cnis
MOREAU	Sylvain	Ministère de la Transition écologique et solidaire – Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
NARGEOT	Rodolphe	Secrétariat général du Cnis
OLIER	Lucile	Ministère des Solidarités et de la Santé – Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)

La séance est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence de Patrice Duran.

Le Président, Patrice DURAN, accueille au sein du Bureau du Cnis Cédric Audenis, représentant France Stratégie en remplacement de Fabrice Lenglard, ainsi qu'Aïda Benkirane, représentant la CGT en tant que suppléante de Nicolas Prokovas. Il précise qu'en prévision du prochain renouvellement du Bureau du Cnis, à l'issue de la période 2014-2019, l'ensemble des organisations membres ont été contactées pour désigner leurs représentants. La nouvelle composition de l'instance sera ensuite actée par un arrêté.

Patrice DURAN accueille également Christine d'Autume, présidente de la commission Démographie et questions sociales, Antoine Bozio, président de la commission Services publics et services aux publics, et Xavier Timbeau, président de la commission Environnement et développement durable. Il excuse l'absence des présidents des autres commissions du Cnis n'ayant pu être présents ce jour.

I. PRESENTATION DU RAPPORT DE L'INSPECTION GENERALE DE L'INSEE « VERS UNE STRATEGIE GLOBALE DE RELATION AVEC LES ACTEURS INFLUENTS » ET DU PLAN D'ACTION

Renan DUTHION, membre de l'Inspection générale de l'Insee, précise que ce rapport a été réalisé en collaboration avec Lucile Olier, aujourd'hui cheffe de service à la Drees. La question à l'origine de ce rapport portait sur la meilleure façon pour l'Insee d'agir ou de réagir en cas de mésusage ou de mauvaise interprétation de statistiques dans un marché de l'information bousculé par l'irruption massive des réseaux sociaux et l'émergence de nouveaux acteurs influents (*fact-checkers*, youtubeurs, éditorialistes *pure players*, blogueurs, etc.). L'idée centrale étant de s'appuyer plus largement sur les réseaux sociaux et ces nouveaux acteurs, susceptibles de relayer efficacement les travaux de l'Institut, de toucher de nouveaux publics, voire de réagir en cas de controverse. L'objectif serait d'accroître la visibilité de l'information et des travaux statistiques et d'en conforter le bon usage dans une optique d'amélioration de la confiance dans la statistique publique – l'Insee bénéficiant déjà par ailleurs d'une très bonne notoriété.

La problématique a ainsi été abordée par le prisme des réseaux sociaux, désormais incontournables dans le paysage de l'information. Le constat est fait d'une explosion de l'importance de ceux-ci depuis l'avènement du Web 2.0 au début des années 2000 et la généralisation de l'usage des *smartphones* à partir des années 2010, avec un taux de pénétration multiplié par trois au cours des 10 dernières années en France et une omniprésence induite par un accès par le *smartphone* devenant progressivement dominant. Cette évolution des réseaux sociaux donne une nouvelle dimension aux stratégies d'influence. En effet, ils sont accessibles à tous et permettent de démultiplier, parfois de façon considérable, l'impact d'une intervention individuelle. De plus, ils offrent à toutes les organisations un accès direct à leurs utilisateurs (finaux ou influenceurs), et la possibilité d'interagir avec eux.

À la lumière de ce constat, il est apparu nécessaire pour l'Insee de s'engager résolument sur les réseaux sociaux, sous peine de voir ses travaux perdre progressivement en visibilité et de voir ses canaux d'information traditionnels demeurer méconnus voire ignorés, en dépit de leur qualité. Les risques induits par une présence plus active sur les réseaux, en termes de réputation notamment (du fait de la circulation potentiellement virale de *fake news*), ont été considérés. Cependant, une étude comparative réalisée en interrogeant différentes organisations a démontré que c'étaient les organisations les moins présentes sur les réseaux sociaux qui craignaient le plus ces risques, que ces risques se matérialisaient rarement car l'immense majorité des messages les concernant sont neutres, et qu'il existait des moyens pour les prévenir, notamment par un cadrage des actions de communication portées au travers des réseaux sociaux (élaboration de protocoles d'intervention en cas de controverse, actions d'information ou de formation des contributeurs, etc.).

Parmi les réseaux sociaux susceptibles d'être investis par l'Insee, chacun ayant son propre écosystème avec ses codes, son registre de communication et ses influenceurs, trois plateformes ont été identifiées en priorité :

- Twitter, pour toucher un public d'utilisateurs avertis et de professionnels souvent influents ;
- YouTube pour toucher un public de non-utilisateurs, dans une optique de littératie statistique, d'élargissement de l'audience de l'Institut, auprès des jeunes notamment, et d'incarnation de

l'expertise de la statistique publique, le cas échéant au travers d'influenceurs doués en communication ;

- LinkedIn, pour toucher un public d'experts et déployer une stratégie de salariés ambassadeurs.

La plateforme Facebook est en revanche apparue moins pertinente, essentiellement en raison d'un registre de communication reposant sur la proximité, voire la connivence, en décalage avec celui d'un institut national de statistiques fondé sur l'expertise.

La stratégie de l'Insee sur ces plateformes aurait vocation à s'articuler autour de deux axes : des interventions directes (pour que l'Insee prenne la parole et devienne lui-même un influenceur) et des interactions avec des influenceurs externes (pour élargir le champ d'influence de l'Institut).

En matière d'interventions directes, au-delà du relais des interventions médiatiques concernant l'Institut ou ses travaux, l'objectif serait de prioriser les plateformes, de formaliser la ligne éditoriale des comptes institutionnels de l'Institut (quels formats, quels publics, quels modes d'interaction, etc.), mais aussi de développer des comptes Twitter incarnés pour les managers stratégiques de l'Institut (afin de créer de la proximité à la compétence et ainsi renforcer la confiance dans l'Institut, ainsi que pour favoriser un meilleur ciblage des interactions et une veille plus efficace) et d'accompagner les comptes LinkedIn au sein de la communauté Insee (afin d'élargir le cercle des influenceurs de l'Institut, avec des risques de viralité faibles, pour trouver de nouveaux relais de communication à travers la fonction blog de la plateforme, ainsi que pour animer la communauté des agents de l'Institut, y compris ceux en poste à l'extérieur).

Vis-à-vis des influenceurs externes, l'objectif serait de susciter l'engagement (à travers la publication de contenus tels que des infographies ou des vidéos sur les réseaux sociaux), de développer une forme de réciprocité (à travers une politique d'abonnement aux comptes d'acteurs influents, voire de partage de certains de leurs *posts*) et d'accompagner l'intérêt pour l'Institut et ses travaux (à travers une réponse réactive aux sollicitations, et la création d'événements dédiés). En parallèle, une logique partenariale pourrait être développée avec certains influenceurs externes (médias spécialisés, youtubeurs, autres institutions, etc.), en vue de permettre à l'Institut de créer de nouveaux contenus et de monter plus rapidement en compétences.

La mise en œuvre d'une telle stratégie nécessiterait un portage au plus haut niveau de responsabilité au sein de l'Institut. En parallèle, pour permettre une plus grande réactivité et une plus grande souplesse dans le déploiement des actions, une délégation élargie nécessiterait d'être prévue, avec un droit à l'expérimentation (s'agissant notamment d'appréhender les algorithmes de classement de l'information au sein des plateformes), au sein d'un cadre clairement défini (structure des délégations, évaluation ex-post, guide de bonnes pratiques, etc.).

La réussite d'une telle stratégie nécessiterait également une ligne éditoriale clairement définie, ainsi qu'un plan d'appui et de formation – la communication sur un outil tel que Twitter ne pouvant être improvisée.

En termes de ressources, une telle stratégie pourrait mobiliser les compétences déjà présentes au sein de l'Institut, auprès du management stratégique notamment, pour amorcer une dynamique à moindres coûts et rechercher un effet démultiplicateur.

En complément, pour assurer une meilleure gestion de la communication sensible et de crise, l'enjeu serait de mieux utiliser la veille à des fins de détection des risques (au-delà de la surveillance des retombées médiatiques), de développer une véritable politique de communication sensible et de crise (le cas échéant en ayant recours à un prestataire extérieur par exemple pour une simulation de crise autour des thématiques suscitant régulièrement des controverses) et de faire évoluer l'organisation de communication externe de l'Institut (pour fluidifier la circulation des informations entre le bureau des relations avec la presse et la section en charge des réseaux sociaux).

Guillaume MORDANT, représentant la Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR) de l'Insee, explique que, sur la base des recommandations de ce rapport, un plan d'action a été élaboré, s'inscrivant dans le prolongement de la stratégie de communication externe de l'Insee redéfinie en 2016.

En cohérence avec le moyen terme Insee 2025 et les réflexions menées au niveau européen, l'objectif de ce plan d'action est de permettre à l'Insee d'aller au-devant de tous les publics et de renforcer ainsi son utilité

sociale. Dans un environnement informationnel de plus en plus riche et concurrentiel, l'enjeu est d'accroître la visibilité et l'attractivité des communications de l'Insee. Au-delà de la communication assurée par l'Insee autour de ses produits, l'enjeu sera par ailleurs de renforcer la proximité et la confiance entre l'Insee et l'ensemble de ses publics, en permettant une incarnation des experts de l'Institut. De manière concomitante, il s'agira également d'améliorer la connaissance par l'Insee des publics du site insee.fr et, par déduction, de ceux n'ayant pas encore naturellement recours à cet outil.

Au-delà des publics cibles « classiques » de l'Insee – à savoir les milieux académiques, les décideurs, les jeunes (nécessitant une approche plus spécifique) et les journalistes (adressés en tant qu'influenceurs par un bureau de presse dédié) –, de nouveaux publics cibles ont été identifiés, parmi lesquels : les experts, chercheurs ou citoyens « pressés » ou « curieux » (souhaitant accéder plus rapidement à des éléments d'information, concernant le cas échéant d'autres domaines que leur domaine d'expertise ou d'intérêt principal), les lycéens et collégiens (ayant déjà fait l'objet d'actions de communication au cours des dernières années), les *fact-checkers* et data-journalistes (très attachés à leur indépendance, à leur autonomie et à leur liberté éditoriale), ainsi que les blogueurs et youtubeurs.

Pour s'adresser à ces nouveaux publics, le constat a été fait d'un travail à mener sur les contenus et les canaux de communication utilisés par l'Insee. Au niveau des contenus, l'enjeu sera de proposer davantage d'éléments visuels et animés (infographies, datavisualisation, vidéos, etc.), ainsi qu'une éditorialisation plus légère et plus accessible aux publics non-avertis et aux blogueurs (vulgarisation, *storytelling*, pédagogie, etc.). Au niveau des canaux de communication, l'enjeu sera de travailler sur les canaux habituels de l'Insee (Twitter, LinkedIn, Youtube et Insee.fr), tout en explorant de nouveaux canaux susceptibles de s'adresser à de nouveaux publics, de démultiplier des événements ou de répondre à de nouveaux besoins (blog, application pour smartphone permettant de maximiser l'expérience des utilisateurs du site Insee.fr, webconférences interactives avec des experts de l'Insee, etc.).

Le plan d'action proposé se décline ainsi en cinq axes :

- **Pour un Insee influenceur**

Pour incarner l'expertise de l'Insee, les cadres dirigeants de l'Institut seront encouragés, sur la base du volontariat, avec un accompagnement et des outils adaptés et dans un cadre clairement défini, à créer un compte individuel professionnel sur LinkedIn, voire sur Twitter. Pour permettre aux différents experts de l'Insee de s'exprimer spontanément sur les réseaux sociaux, le cas échéant pour réagir à l'actualité, des outils et des éléments de langage validés seraient également mieux partagés au sein de l'Institut.

- **Produire des contenus plus adaptés**

L'accent sera mis sur le développement et la réduction des délais de publication de contenus reposant sur de la datavisualisation et des vidéos. Dans cette optique, des synthèses vidéo seront notamment enregistrées en amont des conférences de presse de l'Insee. En parallèle, un nouveau contenu éditorial léger sera développé, à destination des publics les moins avertis.

- **Assurer une présence à travers trois nouveaux canaux**

Un canal blog sera développé, aux contenus permettant de rebondir sur l'actualité et susceptibles d'être facilement relayés par des influenceurs. Un canal *smartphone* aura vocation à toucher plus directement et de manière plus pédagogique certains utilisateurs, en répondant mieux à leurs besoins et en optimisant leur expérience. Des webconférences seront également développées.

- **Mobiliser des relais d'influence**

Une véritable politique de partenariats avec des influenceurs sera développée, reposant sur des outils de veille et d'identification des partenaires potentiels et de leurs caractéristiques (publics, ligne éditoriale, etc.), ainsi que sur des actions proactives de type lobbying, au-delà de l'approche opportuniste privilégiée jusqu'à présent par l'Insee (ayant déjà permis de nouer des partenariats avec des acteurs tels que Datagora ou Economitips).

- **Mieux connaître les utilisateurs et non-utilisateurs du site Insee.fr**

Pour aller au-delà du suivi quantitatif de la fréquentation du site Insee.fr et disposer d'informations sur les caractéristiques de ses visiteurs, un outil de type « *user analytics* » sera mobilisé. La veille exercée par l'Insee sur les réseaux sociaux sera par ailleurs étendue au-delà des occurrences du

mot « Insee », pour permettre un repérage plus en amont des polémiques ou *fake news* susceptibles de concerner l'Institut ou des sujets relevant de sa compétence.

En termes de calendrier, le blog de l'Insee pourra être lancé dès le quatrième trimestre 2019. En 2020, un outil de veille et un outil de type « *user analytics* » seront ensuite mis en œuvre ; une application sur smartphone pourra également être ouverte aux publics ; les éléments de langage essentiels de l'Insee seront rassemblés et mis à disposition sur une plateforme.

Gilles POUZIN, représentant la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), salue l'élaboration d'un tel plan, dans un contexte marqué par la nécessité de lutter contre le « n'importe quoi » et sa dissémination à travers les médias sociaux et l'universalisation de l'accès à internet. Du reste, il rappelle que l'Insee avait déjà publié un document reprenant un certain nombre de règles rédactionnelles et d'éléments de langage.

Lucile OLIER, représentant la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du ministère des solidarités et de la santé, indique que cette publication, intitulée « *Savoir compter, savoir conter* » et parue initialement dans le *Courrier des statistiques*, est disponible dans l'entrepôt numérique Epsilon.

Raphaëlle BERTHOLON, représentant la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC), sollicite un éclairage sur les moyens envisagés par l'Insee pour lutter contre la désinformation voire la manipulation des statistiques. À titre illustratif, autour de l'assurance chômage, elle constate que la corrélation entre la durée du chômage des cadres et le niveau de leurs allocations, bien que n'établissant pas une causalité, a été utilisée pour justifier la mise en place d'une dégressivité.

Roxane SILBERMAN, représentante des chercheurs en sciences économiques et sociales, signale, à propos du rôle des journalistes comme influenceurs et de leur exigence d'indépendance, un article récemment paru dans le *New York Times* faisant état de leur recours croissant au traitement direct des données et d'un effort de formation en matière d'analyse des données des *fact-checkers* et des data-journalistes par les médias états-uniens. Elle souligne qu'une évolution similaire en France posera la question un peu nouvelle de l'accès direct aux données que ces utilisateurs, attachés à leur indépendance, seront susceptibles de solliciter.

Sur le sujet important évoqué par ailleurs de l'incarnation de l'expertise de l'institut, Roxane SILBERMAN fait observer que celle-ci nécessite du temps pour se mettre en place, ce que la mobilité rapide des cadres au sein du Service statistique public (SSP) peut rendre difficile.

Aïda BENKIRANE, représentant la Confédération générale du travail (CGT), s'interroge sur les risques de mésusage ou de manipulation potentiellement induits par une synthétisation de l'information statistique à des fins de vulgarisation. Elle évoque également le risque que des partenariats noués avec des acteurs influents, et notamment avec des youtubeurs, puissent porter préjudice à l'Insee en cas de polémiques suscitées par ces derniers (le cas échéant ultérieurement).

Aïda BENKIRANE rappelle par ailleurs que le Cnis a également été sollicité pour faire face à la crise suscitée par les chiffres du chômage en 2007.

Guillaume MORDANT fait observer que le règlement européen reprenant les éléments du Code de bonnes pratiques de la statistique publique impose aux instituts nationaux de statistiques de réagir aux mauvaises utilisations et/ou aux mauvais usages des statistiques. Il explique qu'au sein de l'Insee, les décisions en la matière ont vocation à être prises par le Directeur général. En cas d'alerte remontée par le dispositif de veille, celui-ci est ainsi amené à décider d'une réaction adaptée et appropriée, en considérant les enjeux politiques associés. Certains cas de manipulation peuvent alors appeler une absence de réponse, pour éviter une aggravation de la situation. Toutefois, cette posture apparaît de moins en moins opportune dans l'environnement actuel – une absence de réponse ou une réponse trop tardive étant désormais susceptible d'entraîner une perte de crédibilité.

Guillaume MORDANT confirme par ailleurs une tendance des journalistes à se former à l'exploitation des données. Dans ce cadre, il constate que l'Insee n'est pas encore sollicité spontanément pour apporter un appui ou une aide. Il évoque néanmoins des initiatives engagées localement auprès des écoles de

journalisme par la Direction régionale Hauts-de-France et le Pôle national de Caen. Du reste, il observe que certains journalistes sont déjà fortement utilisateurs de données de la statistique publique, s'agissant notamment des données du répertoire Sirene diffusées par API.

Guillaume MORDANT confirme également que l'incarnation d'un sujet ou d'une thématique par un expert, s'opérant par la répétition, nécessite du temps. Il souligne que la stratégie de l'Insee en la matière pourrait néanmoins être compatible avec la mobilité des cadres en son sein, en reposant sur une logique d'incarnation fonctionnelle par domaine.

Guillaume MORDANT insiste par ailleurs sur la nécessité pour l'Insee de produire un effort de vulgarisation des travaux statistiques, au risque de voir d'autres acteurs investir ce champ. De manière générale, il souligne qu'une posture consistant à ne pas être présent sur les réseaux sociaux et/ou à ne pas réagir face aux polémiques ou aux cas de manipulation – posture qui relèverait le cas échéant d'un choix politique du Directeur général – pourrait comporter un certain nombre de risques.

Guillaume MORDANT ajoute que, pour veiller à la neutralité des youtubeurs utilisés comme relai d'influence, ceux-ci devraient faire l'objet d'une sélection rigoureuse, reposant sur un examen, au-delà de leur notoriété, de leur ligne éditoriale, de leur style, de leur image, etc.

Le Directeur général de l'Insee, Jean-Luc TAVERNIER, précise que le rapport de l'Inspection générale de l'Insee et le plan d'action élaboré par l'Insee ont été soumis aux services statistiques ministériels (SSM). Ceux-ci pourront s'en inspirer pour mettre en œuvre des plans d'action.

Jean-Luc TAVERNIER estime par ailleurs qu'un représentant des *fact-checkers* pourrait siéger au sein du Bureau du Cnis. Cependant, il constate que ceux-ci demeurent rétifs à toute organisation, de peur d'être instrumentalisés. Il souligne qu'une meilleure interaction avec cette profession pourrait pourtant permettre au SSP de signaler, le cas échéant de manière proactive, d'éventuelles erreurs commises.

Jean-Luc TAVERNIER ajoute que le Code de bonnes pratiques de la statistique publique a vocation à s'appliquer aux publications statistiques et non aux travaux d'analyse économique ou aux interprétations. Il évoque néanmoins des réflexions menées par l'Association française de science économique sur la manière d'éviter la propagation des mauvaises interprétations et, le cas échéant, d'apporter les corrections nécessaires dans le débat public.

S'agissant d'incarner l'Insee et son expertise, Jean-Luc TAVERNIER indique avoir lui-même créé un compte LinkedIn. Il confirme que le fait pour l'Insee de ne pas être présent sur les réseaux sociaux comporterait davantage de risques. Cependant, il souligne que, culturellement, l'Insee conserve une approche collégiale dans sa communication (absence de mise en avant du Directeur général, absence de porte-parole, conférences de presse assurées par les chefs de département, etc.) – l'INS des Pays-Bas s'étant, *a contrario*, doté d'un porte-parole par grande thématique, d'un studio de télévision fournissant des contenus aux médias, etc.

En matière de communication de crise, Jean-Luc TAVERNIER fait état d'une spécificité de chaque situation rendant difficile la définition de processus ou de modalités de réponse systématiques. Il confirme néanmoins qu'en cas de controverse, en dépit du risque d'alimenter la polémique, il apparaît de plus en plus délicat de ne pas intervenir.

Enfin, s'agissant de développer des actions dans les établissements scolaires ou auprès des enseignants, y compris dans l'optique d'encourager la féminisation des métiers de la statistique, Jean-Luc TAVERNIER fait état d'une difficulté rencontrée par l'Insee pour travailler au niveau national avec l'Education nationale. Dans ce contexte, il indique avoir suggéré aux directions régionales de l'Insee d'engager des discussions avec les rectorats au niveau local.

Xavier TIMBEAU, Président de la commission Environnement et développement durable, demande si la constitution d'une cellule de *fact-checking* au sein de l'Insee a été envisagée. Il souligne qu'un dialogue pourrait ainsi être engagé plus facilement avec les *fact-checkers*, le cas échéant de manière informelle, sur la base d'une compétence, d'une éthique professionnelle et de préoccupations partagées.

Gilles POUZIN gage que les rédactions, aux moyens tendant à se réduire, devraient être très intéressées par le fait de disposer d'une matière produite par l'Insee, susceptible d'être rediffusée voire mise en perspective pour apporter un éclairage sur les polémiques ou les cas de manipulation.

Jean-Luc TAVERNIER fait observer que l'Insee a adressé un courrier à l'ensemble des rédactions et des relais d'opinion potentiels suite à la publication d'un ouvrage intitulé « Pouvoir d'achat : le grand mensonge ». Il assure que l'Insee exerce par ailleurs une veille sur les réseaux sociaux et répond aux sollicitations des journalistes et des *fact-checkers*. En complément, il souligne que le blog de l'Insee pourrait permettre de désamorcer un certain nombre de polémiques ou de dénoncer des utilisations erronées des statistiques, avec un niveau de proactivité ou de réactivité à définir – le risque d'une réaction à une publication erronée étant toujours de donner de la visibilité et/ou d'ériger en interlocuteurs des acteurs ne le méritant pas.

II. PRESENTATION DU RAPPORT DE L'INSPECTION GENERALE DE L'INSEE « VERS UN NOUVEAU SERVICE DE QUALIFICATION DE STATISTIQUES D'INTERET GENERAL ? »

Jean-Michel DURR, membre de l'Inspection générale de l'Insee, indique que ce rapport a été rédigé en réponse à une demande du Directeur général de l'Insee, formulée de la façon suivante : « *Réfléchir à l'ensemble des problématiques soulevées par l'émergence de nouvelles statistiques et à l'opportunité de développer une fonction de qualification de ces données au sein du SSP.* »

Ont ainsi été considérés, au-delà du SSP, des producteurs de statistiques relevant de la sphère publique (administrations ou organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public, ayant le cas échéant fait l'objet d'une procédure particulière de labellisation de leur production) ou du secteur privé ou associatif.

Parmi les statistiques ainsi produites en dehors du SSP, ont notamment été identifiées : le rapport mensuel sur l'emploi produit par la filiale française de la société américaine d'externalisation des fonctions des ressources humaines ADP (ne faisant pas encore l'objet, en France, d'une diffusion large mais dont la méthodologie est présentée de manière relativement détaillée), la note de conjoncture bisannuelle publiée par la société Trendéo (réalisée à partir d'un *webscrapping* sur les projets d'investissement et de création ou de suppression d'emplois, faisant l'objet d'une diffusion importante, mais présentant un décalage par rapport au volume total de l'emploi en France en ne se focalisant que sur les opérations d'envergure), ainsi que les données du panel des loyers du secteur libre exploité par l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne (ayant fait l'objet d'une procédure d'étalonnage et dont la méthodologie est suivie par un comité scientifique).

Le modèle économique des sociétés privées produisant ainsi des statistiques est apparu reposer sur la diffusion de rapports statistiques destinés à servir de produits d'appel pour des prestations commerciales. Ces sociétés s'inscrivent systématiquement dans une démarche de comparaison avec les statistiques officielles, pour démontrer la cohérence et la pertinence de leurs données, sans nécessairement aspirer à une reconnaissance ou à une labellisation par la statistique publique.

Les organismes exerçant une mission de service public, quant à eux, sont apparus faire face à des enjeux forts de légitimité et de reconnaissance de leur utilité (au regard de leur financement par des fonds publics). Ils mettent en avant leur capacité à couvrir des manques de la statistique publique, tout en valorisant leurs données. Ceux interrogés ont également manifesté un intérêt à être reconnus par la statistique publique.

De manière générale, la concurrence directe entre ces organismes et la statistique publique est ainsi apparue limitée. Pour approfondir l'analyse, une distinction a ensuite été faite entre les stratégies susceptibles d'être développées par la statistique publique vis-à-vis de ces acteurs pour mobiliser des données – la production statistique nécessitant, comme le soulignait Alain Desrosières, de convenir de concepts puis de les mesurer, en effectuant les apurements ou recalages nécessaires au niveau des données brutes – ou pour faire émerger de nouvelles statistiques construites en dehors du SSP et pouvant être pertinentes ou complémentaires aux productions de la statistique publique.

Dans ce contexte, le constat a été fait d'un usage relativement limité des deux procédures parallèles mises actuellement en place pour reconnaître les statistiques produites en dehors du SSP, à savoir :

- la labellisation (relevant de la compétence de l'Autorité de la statistique publique, à l'initiative de celle-ci et ayant bénéficié jusqu'à présent à 10 organismes pour certaines de leurs séries) ;
- l'étalonnage (relevant de la compétence du Cnis, sur la base d'une démarche volontaire des organismes et n'ayant fait l'objet jusqu'à présent, du fait notamment d'une instruction approfondie et coûteuse, que de 3 demandes, formulées par le centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie (CEREN), la fédération nationale de l'immobilier (FNAIM) et l'observatoire des loyers de l'agglomération, parisienne (OLAP) et dont une seule, formulée par l'OLAP, a abouti).

Peu de dispositifs similaires ont par ailleurs pu être identifiés à l'étranger. Au niveau européen, le constat a plutôt été fait d'une mise en œuvre, à ce stade, d'une démarche de définition de cadres et de méthodologies pour l'utilisation des nouvelles données, notamment des données massives. En Belgique, l'Institut national de statistiques avait réfléchi à un dispositif approfondi (reposant sur un référentiel de description et d'analyse des statistiques produites par des organismes extérieurs), sans toutefois le mettre en œuvre. Au Royaume-Uni, une déclaration volontaire de conformité au code de bonnes pratiques de la statistique publique britannique a été mise en place récemment (sans référentiel associé), préfigurant potentiellement une démarche plus approfondie de qualification des statistiques externes.

A la lumière de ces éléments, l'Inspection générale de l'Insee s'est efforcée de construire des propositions, en considérant quatre principes ou objectifs fondamentaux :

- développer des procédures plus simples et cohérentes (en proposant un dispositif incitatif et peu coûteux, de nature à renforcer les acteurs plutôt qu'à les stigmatiser) ;
- s'appuyer sur le cadre institutionnel existant (c'est-à-dire sur le rôle d'examen de la qualité des statistiques confié par la loi au Cnis et à l'ASP et sur l'analyse de la conformité des statistiques instruite par le Comité du label, y compris pour éviter au SSP d'être juge et partie) ;
- développer la littératie statistique (en explicitant les éléments d'information et de description essentiels à la compréhension d'une statistique, voire à son utilisation par des journalistes ou des *fact-checkers*) ;
- renforcer le rôle du SSP (s'agissant d'identifier, en lien avec leurs producteurs, les statistiques potentiellement d'intérêt général et méritant d'être valorisées).

Nicole ROTH, membre de l'Inspection générale de l'Insee, indique que trois orientations ont ainsi été préconisées. La première d'entre elles serait de remplacer les deux dispositifs de labellisation et d'étalonnage existants par un dispositif plus intégré, reposant sur des niveaux d'exigence croissants.

Au niveau d'exigence le moins élevé, une norme serait proposée pour permettre aux organismes, sur la base du volontariat, d'auto-documenter leur production. Un référentiel de documentation standard, reprenant les attendus de la statistique publique en termes de documentation minimale (définition du concept mesuré et description des éléments de sa mesure), nécessiterait pour cela d'être défini. Cette auto-documentation permettrait de veiller à la fourniture par les organismes des éléments permettant une compréhension par les utilisateurs de leurs statistiques. La norme associée constituerait un cadre positif, proposé aux organismes souhaitant s'engager volontairement dans une démarche de qualification de leur production statistique. Elle fournirait également à la statistique publique un moyen de se positionner face aux organismes qui ne souhaiteraient pas s'en saisir.

Au deuxième niveau, une instance serait chargée d'examiner la qualité de cette documentation et de prononcer ou non son homologation, toujours sur la base du volontariat – le cadre légal ne permettant pas d'imposer une telle démarche aux acteurs du secteur privé. Cette instance aurait en charge de réguler la demande, en tenant compte de sa recevabilité et de son opportunité. Cette instance pourrait être le Cnis ou son Bureau, avec une instruction des dossiers confiée au Comité du label – l'ASP n'étant pas formellement compétente vis-à-vis des acteurs du secteur privé et le Cnis assurant déjà une confrontation entre les besoins des utilisateurs de statistiques et les producteurs de statistiques. Le cas échéant, des critères

supplémentaires pourraient être définies pour encadrer l'examen de la recevabilité et de l'opportunité des demandes. Les statistiques à la documentation homologuée pourraient ensuite être répertoriées et leur documentation serait publiée.

Au troisième niveau, un examen plus approfondi de la qualité et de la pertinence des statistiques produites (et non uniquement de la documentation associée) serait proposé, sous l'égide de l'ASP, en vue d'aboutir à une labellisation. La qualité des statistiques serait ainsi examinée au regard des exigences de la labellisation actuelle et du code de bonnes pratiques de la statistique européenne (robustesse méthodologique, pertinence, cohérence ou explicitation des écarts éventuels avec les productions du SSP, diffusion, confidentialité et protection des données personnelles, etc.). Vis-à-vis des candidats à cette procédure, le SPP (notamment les SSM et les directions régionales de l'Insee pour les statistiques locales) se verrait confier un rôle d'identification de statistiques d'intérêt général et de leur accompagnement.

Le niveau d'exigence le plus élevé correspondrait enfin aux standards de la statistique publique, en termes de qualité des statistiques et de la documentation.

Les trois premiers niveaux de cette échelle seraient accessibles aux organismes exerçant une mission de service public, ceux-ci n'ayant pas nécessairement vocation à solliciter une labellisation. Le dispositif offrirait ainsi davantage de souplesse, sans que la catégorie de l'organisme détermine le niveau de qualité attendu. Les organismes du secteur privé auraient quant à eux accès à la norme d'auto-documentation de leurs produits, voire à l'homologation de leur documentation (si tant est qu'ils aient pour cela une appétence, au regard des coûts induits).

Une deuxième orientation serait de développer la communication autour des procédures de qualification des productions statistiques et des statistiques potentiellement concernées, en privilégiant des termes intelligibles pour les utilisateurs (le cas échéant en s'inspirant de la présentation du code de bonnes pratiques développé au Royaume-Uni, reposant sur des notions parlantes telles que la confiance, la qualité et la valeur).

Une troisième et dernière orientation serait de donner à voir les statistiques expérimentales du SSP, le cas échéant avant qu'elles aient atteint les standards de qualité de la statistique publique. L'effort d'innovation du SSP pourrait ainsi être valorisé. Un éclairage serait également apporté sur la construction de la qualité des statistiques du SSP.

Nicole ROTH indique que deux scénarios alternatifs à la mise en œuvre de ces orientations ont également été envisagés. Le premier consisterait à conserver les procédures de labellisation et d'étalonnage actuelles, ce qui appellerait un renforcement de leur visibilité et une réflexion sur les moyens engagés pour leur mise en œuvre dans une perspective d'élargissement et de développement du dispositif.

Le second consisterait à mettre en place un cadre d'exigence plus offensif, s'inscrivant moins dans une logique d'accompagnement des organismes que d'identification et d'affichage (négatif) des statistiques de « mauvaise qualité ». Le cas échéant, les modalités de déclenchement d'un tel dispositif (par l'ASP, le Cnis et/ou le Directeur général de l'Insee) nécessiteraient d'être définies.

Patrice DURAN souligne l'importance des réflexions ainsi menées, au regard des enjeux évoqués lors du point précédent de l'ordre du jour.

Xavier TIMBEAU constate une ambiguïté du statut des données en accès libre, dont le développement est désormais foisonnant. Il évoque le risque que, dans le cadre de la labellisation, des données publiques soient ainsi considérées comme des statistiques publiques, sans en avoir les caractéristiques.

Gilles POUZIN confirme l'importance d'une évaluation de la qualité des statistiques produites en dehors du SSP, y compris dans l'optique de faire face aux polémiques fondées sur des statistiques mal interprétées, biaisées ou fausses. Il observe que, dans le prolongement des conclusions du rapport Worms sur les statistiques relatives aux prix de l'immobilier et du logement, la procédure d'étalonnage de l'OLAP a abouti. En revanche, il note que la FNAIM n'a pu atteindre le niveau de qualité attendu ou le niveau de transparence souhaité dans le cadre de cette procédure. Il ajoute que cette procédure et sa dénomination demeurent peu compréhensibles par le grand public.

De manière générale, Gilles POUZIN estime qu'il pourrait être complexe pour la statistique publique de dénoncer les mauvaises statistiques. Il souligne que, ce faisant, la statistique publique, conservant des faiblesses ou des lacunes, s'exposerait elle-même à des critiques. De même, il évoque le risque qu'un système de « bons points » attribués par la statistique produise des effets pervers. Pour éviter ces écueils, il évoque la possibilité de positionner les statistiques produites sur une échelle de qualité, le cas échéant de manière informelle.

Roxane SILBERMAN souligne qu'il n'existe pas de définition précise de la statistique publique, laquelle couvre des périmètres différents en fonction des pays, ce qui ne facilite pas la détermination des organismes à labelliser ou pas.

Roxane SILBERMAN s'étonne par ailleurs que le rapport présenté ne fasse pas mention des statistiques des banques centrales – dont elle souligne l'importance grandissante –, ni des données produites de manière non harmonisée par les différents acteurs au niveau des territoires qui prennent également de l'importance.

Enfin, Roxane SILBERMAN prend acte du changement d'approche par rapport aux nombreuses discussions qui avaient eu lieu au moment de la mise en œuvre de la procédure d'étalonnage, procédure pour laquelle un niveau d'exigence très élevé et demandant des moyens importants avait été fixée, d'où un très faible recours à cette procédure. Elle souligne cependant que le nouveau dispositif proposé va néanmoins lui-aussi demander des moyens et s'interroge sur ce qui pourra être réalisé en la matière. Elle s'interroge aussi sur l'articulation envisagée au sein de ce dispositif entre les responsabilités de l'ASP, du Cnis et du SSP.

Jean-Luc TAVERNIER souligne que l'Inspection générale de l'Insee n'aurait pu être mandatée pour travailler sur les statistiques des banques centrales. Le cas échéant, il évoque la possibilité pour le Cnis de s'emparer du sujet.

Jean-Michel DURR explique qu'à travers une procédure d'homologation de la documentation des statistiques, l'objectif serait de distinguer les statistiques émergentes des données en *open data*, qui ne présentent pas nécessairement les caractéristiques d'une statistique. Il remarque par ailleurs que la portée de la « certification » des organismes mentionnée par exemple sur le portail Etalab ne recouvre que l'existence avérée de ces organismes et nullement la qualité de leurs données.

Nicole ROTH confirme que l'instruction de la conformité des statistiques nécessite des moyens. Elle évoque également une difficulté pour obtenir une documentation complète ou pertinente de la part des organismes. A cet égard, elle souligne que la production d'une norme publique pourrait faciliter le travail d'examen des dossiers et réduire l'énergie et les moyens mobilisés à cet effet. La procédure serait ensuite graduée, avec une homologation se limitant à un examen simple de la documentation (permettant malgré tout, le cas échéant, d'explicitier les limites de la mesure considérée) et une labellisation impliquant un examen plus approfondi de la qualité du produit. Dans ce cadre, une intervention plus en amont des acteurs du SSP pourrait permettre d'accompagner les organismes et de faciliter encore l'examen de leur dossier par le Comité du label ou l'ASP. L'efficacité et les coûts d'ensemble du dispositif pourraient ainsi être optimisés.

Nicole ROTH estime qu'en revanche, il pourrait être compliqué pour la statistique publique, au-delà de l'homologation et de la labellisation proposées, d'attribuer des notes aux statistiques sur une échelle de qualité, avec le risque d'aboutir à un « effet palmarès » et de susciter des contestations.

Nicole ROTH confirme par ailleurs que la définition de la statistique publique, établie par une loi datant de 2008, demeure extrêmement large, concernant potentiellement tous les organismes exerçant une mission de service public. Dans ce cadre, à défaut de pouvoir qualifier l'ensemble des données et des statistiques produites, elle souligne que l'enjeu devrait être d'examiner avec attention la recevabilité des demandes, au regard de la pertinence, de l'intérêt thématique et de la présence pérenne ou régulière dans le débat public des productions considérées. Le cas échéant, les règles ainsi établies pourraient définir des thématiques ou domaines prioritaires, s'agissant par exemple du développement durable.

Nicole ROTH ajoute que le référentiel proposé pour la documentation des statistiques produites pourrait également être utile aux acteurs territoriaux – les directions régionales de l'Insee étant déjà attentives à cette dimension dans le cadre de leurs partenariats.

Pour ce qui est de l'articulation entre les responsabilités du Cnis et de l'ASP dans le dispositif proposé, Nicole ROTH explique que l'homologation de la documentation des statistiques serait examinée en recevabilité et en opportunité par le Cnis, avec une instruction des dossiers par le Comité du label. La publicité des homologations prononcées serait ensuite également assurée par le Cnis. La labellisation, concernant uniquement la sphère des organismes exerçant une mission de service public, demeurerait quant à elle du ressort de l'ASP. Ces deux procédures seraient articulées et cohérentes. Cependant, en vue de ne pas instaurer un parcours trop complexe pour les organismes, une labellisation ne nécessiterait pas nécessairement l'obtention préalable d'une homologation.

Patrice DURAN confirme que, dans un contexte marqué par un développement exponentiel et foisonnant des données, le Cnis devrait être amené à jouer un rôle de régulation de la demande de qualification des productions statistiques – la nécessité d'apporter un éclairage sur la qualité de celles-ci ne pouvant reposer sur l'application généralisée d'une procédure aussi extensive que l'étalonnage.

Jean-Luc TAVERNIER estime que le maintien des procédures actuelles pourrait être complexe à gérer, s'agissant notamment d'assurer une articulation entre l'étalonnage et la labellisation pour les organismes exerçant une mission de service public. Il assure avoir pris note des propositions de l'Inspection générale de l'Insee. Il fait observer qu'une autre option pourrait être de tenir, avec une posture plus régaliennne, un registre de l'homologation des organismes privés publiant des statistiques, le cas échéant en allant jusqu'à pointer ceux n'ayant pas souhaité s'engager dans une telle démarche. Du reste, il confirme que la mise en œuvre de procédures systématiques en la matière soulèverait une problématique de moyens (pour l'Insee et les SSM).

Sylvain MOREAU, représentant le Service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la transition écologique et solidaire, salue une volonté de simplification du dispositif actuel, demeurant peu lisible et peu utilisé. Il confirme par ailleurs que, dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure d'étalonnage pour le CEREN, la FNAIM et l'OLAP, le SDES a été confronté à une problématique de moyens. A cet endroit, il évoque également une compréhension parfois difficile par les organismes des exigences de la statistique publique en matière de documentation, ainsi qu'une difficulté pour le Comité du label à examiner des productions ne reposant pas sur des enquêtes. Dans ce contexte, il confirme qu'il pourrait être opportun de définir un standard de documentation.

Lucile OLIER note que ce point semble faire l'objet d'un consensus.

III. ACTUALITES DU SERVICE STATISTIQUE PUBLIC

Actualité internationale

Jean-Luc TAVERNIER indique que, dans la dernière ligne droite de la mandature du Parlement européen, deux règlements cadres concernant les statistiques sociales (IESS) et statistiques d'entreprises (FRIBS) ont finalement été adoptés. Une fois ces textes traduits et publiés au Journal Officiel de l'Union européenne, il appartiendra aux directeurs d'INS et à Eurostat, dans le cadre du Comité du système statistique européen (CSSE), d'adopter les règlements d'exécution et les actes délégués associés.

Le règlement IESS est ainsi appelé à déterminer les enquêtes réalisées par la statistique publique dans le champ des statistiques sociales à compter du 1^{er} janvier 2021. Dans ce nouveau cadre, l'enquête Emploi devrait faire l'objet d'une refonte, avec un questionnaire adapté à la marge (éléments de langage, ordre des questions, etc.) et l'introduction d'une collecte par internet (pour les cinq interrogations suivant la première). Pour préparer cette évolution et évaluer les risques de ruptures de séries potentiellement induits, après un test opéré en 2019, une enquête pilote devrait être réalisée en 2020, portant sur un quart de l'échantillon actuel de l'enquête. Les déclinaisons du règlement FRIBS dans les enquêtes de la statistique d'entreprises devraient quant à elles intervenir plus tardivement.

Jean-Luc TAVERNIER précise qu'en revanche, s'agissant d'adopter un règlement européen pour les statistiques relatives aux migrations, les parlementaires européens n'ont pu parvenir à un consensus.

Au niveau du CSSE, Jean-Luc TAVERNIER indique qu'un règlement d'exécution du règlement TERCET sur les typologies territoriales a été adopté, précisant la définition des zones urbaines, rurales et côtières, des agglomérations et des aires urbaines fonctionnelles. Dans le prolongement de l'adoption de ce règlement

d'exécution, l'Insee a également lancé une réflexion sur la mise à jour de la définition française des zonages en aires et en unités urbaines.

Au niveau des statistiques d'entreprises, une révision de la nomenclature européenne des activités économiques (NACE) a également été engagée, en vue notamment de l'adapter à l'évolution du contexte économique et à l'émergence des activités digitales et numériques. Cette révision aurait vocation à aboutir avant le prochain changement de base de la comptabilité nationale des Etats-membres, programmé en 2024. Cependant, dans un délai aussi court, la révision opérée pourrait n'être que légère. Pour préparer cette évolution, une consultation des associations d'entreprises au niveau européen a été lancée par Eurostat, ayant vocation à être déclinée au niveau national. Ces travaux feront l'objet d'une information régulière au sein de la commission Entreprises et stratégies de marché du Cnis.

Jean-Luc TAVERNIER signale par ailleurs que, lors de la prochaine réunion des INS au niveau de l'OCDE, une table ronde devrait être consacrée à la marge de manœuvre laissée aux directeurs d'INS pour décider de l'évolution des enquêtes et produits de leur institut. A cet endroit, il fait observer que, de manière paradoxale, le statut juridique relativement rigide de l'Insee lui permet de bénéficier d'une plus grande autonomie et de procéder à des adaptations – certains INS constitués en agences pouvant être confrontés à des exigences plus strictes de la part de leur organe de gouvernance, y compris en matière de justification des engagements budgétaires.

Actualité française

Jean-Luc TAVERNIER indique que la déclinaison réglementaire du règlement général relatif à la protection des données (RGPD), bien qu'ayant donné lieu à l'adoption d'un décret-cadre relatif à l'utilisation du NIR, est encore aujourd'hui dans une situation intermédiaire.

Dans le cadre de la loi PACTE, adoptée et validée par le Conseil constitutionnel, une expérimentation de la collecte du recensement de la population par un prestataire externe devrait être menée à partir de 2020, pour une durée de 3 ans, avec un suivi assuré par la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (CNERP). A ce jour, 5 communes se sont portées candidates à cette expérimentation, avec La Poste comme prestataire envisagé.

Un article de la loi ELAN visant à permettre aux enquêteurs de l'Insee de disposer d'un pass Vigik, déjà censuré à deux reprises par le Conseil constitutionnel, a par ailleurs été repris par le Sénat.

Le projet de loi Santé, adopté par l'Assemblée nationale en commission mixte paritaire, devrait quant à lui intégrer un élargissement du Système national des données de santé (SNDS) à l'ensemble des données de santé.

Actualité du SSP

Jean-Luc TAVERNIER signale qu'une mesure statistique de la charge de réponse pesant sur les entreprises a été produite par la Direction des statistiques d'entreprises de l'Insee. En 2017, 1,2 millions de questionnaires ont été adressés à des entreprises, soit un volume en progression de 0,7 % seulement par rapport à 2016. 6,1 % des unités légales actives ont été sollicitées au moins une fois en 2017, contre 6,6 % en 2016. Le taux de réponse de ces entreprises s'est établi à 77 % (contre 75,2 % en 2016), avec un temps de réponse annuel médian de 30 minutes et un temps de réponse annuel moyen de 138 minutes (contre 145 minutes en 2016).

Gilles POUZIN obtient confirmation que ces statistiques couvrent l'ensemble des enquêtes réalisées ou labellisées par le SSP.

Gilles POUZIN évoque par ailleurs un projet de bascule de la collecte des cotisations retraite de l'Agirc-Arrco vers l'Urssaf. Il souligne qu'au-delà des enjeux de préservation de l'emploi au sein des groupes de protection sociale concernés et des difficultés susceptibles d'être rencontrées par l'Urssaf pour calculer des cotisations entreprise par entreprise et tenir compte des spécificités de certains métiers, une telle évolution pourrait impacter l'ensemble des enquêtes statistiques reposant sur la DSN, voire entraîner des ruptures dans la collecte dans celles-ci. Il fait état d'une vive inquiétude des groupes de protection sociale et des employeurs à ce sujet.

Jean-Luc TAVERNIER assure que l'Insee demeurera attentif à la qualité de la collecte de ces données.

Jean-Luc TAVERNIER revient par ailleurs sur la mise en œuvre du Répertoire électoral unique (REU), utilisé dans le cadre des dernières élections européennes et comme support au référendum d'initiative partagée concernant la privatisation d'Aéroports de Paris. Il rappelle que la constitution de ce répertoire découle d'une proposition de loi adoptée à l'unanimité durant la mandature législative précédente. L'Insee en a été le maître d'ouvrage délégué, pour le compte du ministère de l'intérieur et en lien avec les ministères de la justice et des affaires étrangères. Ce projet, ayant pu aboutir avant la tenue des élections européennes, a produit les résultats escomptés, en supprimant les inscriptions multiples dans des listes électorales de communes différentes et les risques de fraude associés. Cependant, le traitement de ces inscriptions multiples a généré une polémique, en étant qualifié de « radiation abusive par l'Insee » ou de « bug de l'Insee ».

Jean-Luc TAVERNIER assure que l'Insee a exercé son rôle notarial de tenue du registre du REU, en conservant une traçabilité de l'ensemble des opérations effectuées. Il évoque des situations conduisant à la réaffectation de certaines inscriptions sur des listes différentes. Il mentionne notamment le cas d'électeurs partis à l'étranger et ayant fait l'objet, à défaut de s'être réinscrits dans leur commune d'origine, d'une inscription sur une liste consulaire. Il ajoute que l'application développée pour permettre aux électeurs de consulter le REU ne permet pas, le cas échéant, de leur indiquer la commune dans laquelle ils sont désormais inscrits, en cohérence avec les dispositions de la loi informatique et libertés, ce qui a pu être mal compris par les utilisateurs du service.

Pour apporter un éclairage sur cette question, Jean-Luc TAVERNIER se déclare favorable à l'engagement, le cas échéant sous l'impulsion du ministère de l'intérieur, d'une mission d'inspection – la configuration du REU ayant déjà été accompagnée par une mission des inspections générales de l'administration, des finances et de l'Insee.

Publications marquantes

Jean-Luc TAVERNIER indique qu'un Insee Focus réalisé à partir du REU a mis en évidence un nombre d'électeurs ayant atteint 47,1 millions en avril 2019, en amont des élections européennes – les inscriptions étant désormais ouvertes jusqu'à 6 semaines avant la tenue d'un scrutin –, ainsi qu'une forte augmentation du nombre de jeunes inscrits d'office sur les listes électorales en 2018 (du fait du *baby boom* de l'an 2000).

Un Insee Références a été consacré à la France dans l'Union européenne, intégrant notamment un dossier sur les statistiques de la pauvreté en Europe (pauvreté monétaire et situations de privations matérielles et sociales).

Le SSM des Douanes a publié un document sur le commerce extérieur de la France avec le Royaume-Uni à l'orée du Brexit.

La note de conjoncture de l'Insee publiée le 20 juin 2019 a couvert pour la première fois l'intégralité de l'année, avec des prévisions de croissance de 0,3 % pour les trimestres à venir – le ralentissement brutal de la croissance et l'épargne élevée observés en Allemagne étant, en parallèle, susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'économie européenne.

Une première estimation des comptes nationaux de 2018 a été diffusée fin mai 2019, faisant état d'une croissance de 1,7 % en 2018 contre 2,3 % en 2017. Une seconde estimation des comptes trimestriels du premier trimestre 2019 a été publiée conjointement – le calendrier de publication de ces comptes ayant désormais vocation à s'articuler autour d'un flash à 30 jours et d'une estimation complète à 60 jours (intégrant également les comptes d'agents).

Une étude sur les travailleurs indépendants a montré que 1 sur 5 dépendait économiquement d'une autre entité. La dépendance à un client exclusif est ainsi apparue concerner 10 % des travailleurs indépendants.

A partir de l'exploitation de l'enquête Conditions de travail et risques psychosociaux 2016, réalisée auprès des salariés, la Dares a publié six volumes de Synthèse.Stat', consacrés aux thématiques suivantes : les rapports sociaux au travail ; l'organisation du temps de travail ; la reconnaissance, l'insécurité et les changements dans le travail ; les conflits de valeurs et les exigences émotionnelles ; l'autonomie dans le travail ; les contraintes physiques et l'intensité du travail.

Dans le domaine du logement, une étude de la Drees a mis en évidence que l'allocation logement réduisait de moitié le poids des dépenses de logement des bénéficiaires de minima sociaux ; le SSM du ministère de la justice a publié un document sur les contentieux liés au logement ; l'Insee a publié une étude sur les situations durables de surpeuplement ou d'inconfort dans le logement ; l'intégration du logement dans l'indice des prix à la consommation a également fait l'objet d'une analyse.

La première exploitation de l'enquête Budget des familles 2017 a donné lieu à la publication d'un Insee Première sur les comportements et la structure des consommations. Ce document a notamment mis en évidence que les ménages résidant en milieu rural consacraient une part plus importante de leur budget aux transports ; en milieu urbain, les dépenses de logement sont apparues peser davantage. Ce document a également apporté un éclairage sur le poids de l'économie collaborative.

L'Insee a publié un cahier de variantes à partir du modèle de micro-simulation INES, envisageant l'impact sur la distribution des revenus de réformes potentielles telles que l'augmentation du RSA, le relèvement de la base mensuelle des allocations familiales, l'augmentation des aides au logement, l'évolution des tranches de l'impôt sur le revenu, etc.

La Drees a publié une cartographie relative à la qualité de vie des enfants de moins de 18 ans.

La Depp a quant à elle publié les résultats d'évaluations portant sur les niveaux en français et en mathématiques des élèves entrant en CP et des élèves de CE1, ainsi qu'une étude sur l'évolution des performances en calcul des élèves de CM2 (mettant en évidence une forte diminution de celles-ci entre 1987 et 1999, puis entre 2007 et 2017).

Le SSM de l'enseignement supérieur a analysé les vœux d'orientation renseignés par les lycéens dans Parcours Sup pour la rentrée 2019.

Dans le champ de l'éducation, des publications ont également été consacrées aux pratiques de classe, au sentiment d'efficacité personnel et aux besoins de formation des professeurs des écoles et enseignants dans les collèges – le niveau de formation continue des enseignants en France demeurant parmi les plus faibles.

Le SDES a publié un atlas des stations de ski, une nouvelle édition des Chiffres clés du transport, ainsi qu'un état des lieux des ventes et achats de produits phytopharmaceutiques et de glyphosate. Le SDES a également lancé une nouvelle collection baptisée « Focus », avec un ouvrage présentant un panorama synthétique des principales sources de contamination environnementale ayant un effet sur la santé humaine.

L'Observatoire économique de la défense a également lancé une nouvelle collection, baptisée « EcoDef Références ».

Jean-Luc TAVERNIER signale par ailleurs que les publications diffusées en réaction au mouvement des Gilets jaunes – concernant notamment les hautes rémunérations dans la fonction publique, le poids de l'automobile dans les mobilités domicile-travail et la satisfaction dans la vie – ont été fortement consultées.

Jean-Luc TAVERNIER souligne enfin que la collaboration entre l'Insee, la Banque de France et la Commission des finances de l'Assemblée nationale a donné lieu, le 7 juin 2019, à l'organisation d'un colloque sur la mobilité sociale et sur les inégalités territoriales, qui avait Jean Tirole comme premier intervenant.

IV. ACTUALITES DU CNIS

1. Renouvellement du Conseil

Patrice DURAN remercie l'ensemble des membres du Bureau du Cnis dans sa configuration actuelle pour leur contribution aux travaux de l'instance durant la période 2014-2019. Il précise qu'à partir d'octobre 2019, dans le cadre du renouvellement du Conseil, Delphine Vessillier, cheffe du Service des enquêtes et des études statistiques de la Fédération française du bâtiment (FFB) représentera la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) au sein de l'instance, en remplacement de Charles El Nouty ; Michel Boulant, président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Marne, représentera quant à lui

l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA), en remplacement de Dominique Moulard.

Patrice DURAN indique que la Direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRl) a par ailleurs désigné deux représentants des chercheurs au sein du Conseil : Gabrielle Fack, professeur à l'Université Paris Dauphine, qui participera formellement aux travaux du Bureau, en remplacement de Roxane Silberman ; Jérôme Deauvieau, directeur du Département de sciences sociales de l'ENS, qui représentera formellement les chercheurs au sein de l'Assemblée plénière, en remplacement de Yannick L'Horty. Il précise que ces deux chercheurs, représentant les deux disciplines clés de l'utilisation des statistiques, à savoir l'économie et la sociologie, seront tous deux conviés en permanence à participer aux travaux du Bureau.

Patrice DURAN ajoute que Roxane Silberman, dont il salue l'apport constant et efficace, continuera de siéger au sein du Bureau en tant que personnalité qualifiée, en remplacement d'Olivier Passet.

Patrice DURAN annonce qu'il sera également proposé à l'un des deux représentants des élus et des collectivités territoriales désignés à ce stade au sein du Conseil – à savoir, Bertrand Houillon, maire de Magny-les-Hameaux, et Jean-Luc Léger, président du CESER de Normandie – d'être membre du Bureau. Il indique qu'il restera ensuite à finaliser la représentation au sein du Conseil des associations ATD Quart Monde et UFC-Que Choisir.

Enfin, Patrice DURAN précise qu'il apparaîtra lui-même dans l'arrêté constitutif du nouveau Bureau en tant que personnalité qualifiée, en attendant son éventuelle reconduction en tant que président de l'instance.

2. Présentation des activités des commissions du printemps

Patrice DURAN invite les trois présidents de commission présents à présenter l'activité de leur commission.

Antoine BOZIO, Président de la commission Services publics et services aux publics, indique que la commission Services publics et services aux publics s'est penchée sur le sujet de la mesure du non-recours aux droits sociaux.

Une présentation de la Drees a d'abord souligné que deux approches pouvaient être privilégiées pour appréhender ce phénomène. Les enquêtes dédiées ont été présentées comme coûteuses et ne permettant pas nécessairement de bien mesurer le non-recours, faute de pouvoir mobiliser l'ensemble des informations nécessaires à la caractérisation de l'éligibilité des personnes interrogées. L'accent a donc été mis sur la possibilité d'utiliser une combinaison de données d'enquêtes, de données administratives et de modèles de micro-simulation, pour identifier l'éligibilité d'une population et mesurer plus efficacement le non-recours de celle-ci aux droits sociaux.

Une expérimentation s'appuyant sur un dispositif visant à augmenter le recours aux droits sociaux a ensuite été présentée par le chercheur Marc Gurgand, de l'Ecole d'économie de Paris.

Enfin, l'Observatoire du SAMU Social a apporté un éclairage sociologique sur les raisons du non-recours aux hébergements sociaux par les personnes sans domicile fixe.

A la lumière de ces présentations, la Commission a adopté un avis constatant la volonté de la Drees, de la CNAF et de l'Insee d'améliorer la mesure du non-recours à travers l'utilisation de modèles de micro-simulation et d'appariements de données administratives. Dans le cadre de cet avis, la Commission a également insisté sur la nécessité d'élargir la mesure du non-recours, pour prendre en compte d'autres dimensions encore peu explorées de ce phénomène telles que le non-recours à certains services publics ou à certaines prestations monétaires ou en nature.

Christine D'AUTUME, Présidente de la commission Démographie et questions sociales, indique que, lors de sa réunion du 6 juin 2019, la commission Démographie et questions sociales a examiné, en cohérence avec l'avis n°3 du moyen terme du Cnis, le thème de l'enfant en tant qu'objet et sujet de la statistique publique.

Les producteurs de la statistique publique ont d'abord apporté un éclairage sur les données statistiques sur l'enfant produites par l'Insee, la Drees et la Depp. La Depp a notamment présenté ses productions ayant

trait aux parcours et aux résultats scolaires des enfants et des adolescents, de même qu'un certain nombre de dispositifs portant sur des populations spécifiques tels que les enfants en situation de handicap ou des thématiques spécifiques telles que la qualité de vie scolaire. La Drees a quant à elle fait état d'une production de données extrêmement riche et diversifiée, ayant trait aux structures d'accueil de l'enfant, à la santé de l'enfant, à la PMI, etc.

Les discussions ont ensuite porté sur deux dispositifs de type panel permettant de mobiliser des données sur l'enfant : la cohorte ELFE, recueillant des données à des intervalles réguliers depuis 2011, avec pour objet d'examiner les conséquences de l'environnement au sens large de l'enfant sur son développement, sa santé, sa socialisation, etc. ; le panel ELAP, permettant de suivre le parcours de jeunes faisant l'objet d'une mesure de protection de l'enfance. Dans le cadre de sa présentation du panel ELAP, Isabelle Frechon, du CNRS, a notamment mis en évidence que les contrats jeune majeur, permettant de proposer un accompagnement au-delà de 18 ans aux jeunes ayant fait l'objet d'une mesure de protection de l'enfance, avaient un impact significatif sur l'insertion professionnelle et sociale de ceux-ci. La présentation faite de la cohorte ELFE a également été centrée sur le suivi des jeunes faisant l'objet d'une mesure de protection de l'enfance. Les effectifs correspondant au sein de la cohorte n'ont toutefois pas paru permettre un tel suivi. Les derniers résultats produits à partir du dispositif, ayant notamment mis en évidence, dès 2 ans, des écarts en matière de développement langagier en fonction de l'origine sociale des enfants, n'ont quant à eux pas pu être discutés.

A l'issue de ces présentations, une discussion a été engagée, sous la conduite de la Présidente de la Commission enfance et adolescence du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), Sylviane Giampino, menant de nombreux travaux autour de l'accueil du jeune enfant et les moyens d'y favoriser le développement affectif, social et éducatif de l'enfant – le HCFEA ayant par ailleurs produit un rapport présentant une cartographie des statistiques et des données publiques sur l'enfant.

Le constat a ainsi été fait d'une grande diversité et d'une grande richesse des données produites par la statistique publique sur l'enfant. Pour mobiliser davantage de données, la possibilité d'interroger directement les enfants sur leurs conditions de vie a été discutée, au regard du contexte juridique actuel. L'accent a également été mis sur la nécessité de consolider le dispositif de la statistique publique, en assurant le renouvellement de l'enquête Famille de l'Insee, ainsi qu'en développant la production de statistiques sur des populations particulières (dont les jeunes faisant l'objet d'une mesure de protection de l'enfance). L'importance de développer une approche globale des conditions de vie de l'enfant, en rupture avec un cloisonnement des données reflétant le découpage ministériel des domaines ayant trait à l'enfance, a également été soulignée. Dans cette optique, la nécessité d'améliorer la lisibilité de la définition de l'enfant et de l'adolescent dans les enquêtes de la statistique publique a été pointée – celle-ci pouvant varier en fonction des politiques menées, dans le domaine sanitaire notamment.

Xavier TIMBEAU indique que la commission Environnement et développement durable s'est penchée sur le thème du gaspillage alimentaire.

L'état des lieux des statistiques existantes sur le sujet proposé par les services producteurs a montré que les concepts associés n'étaient pas toujours parfaitement définis. De surcroît, malgré une forte pression autour de la production de statistiques sur le gaspillage alimentaire, dans le cadre de la déclinaison des Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU et de la mise en œuvre d'une directive européenne, l'administration française est apparue relativement désorganisée pour mettre en œuvre cette mesure (en l'absence d'un plan général définissant une méthode, une répartition des rôles, des moyens de collecte, etc.).

En parallèle, la nécessité d'agir pour réduire les déchets et le gaspillage alimentaire est apparue requérir la production de statistiques, au niveau régional notamment, pour permettre l'élaboration et le suivi de plans d'action. A cet endroit, le constat a été fait, à ce stade, d'une absence de centralisation, de normalisation et d'homogénéité conceptuelle des indicateurs quantitatifs produits au niveau régional.

L'accent a par ailleurs été mis sur la nécessité d'appréhender l'impact social des politiques de réduction du gaspillage alimentaire – une réduction du gaspillage alimentaire pouvant, par exemple, diminuer les dons faits aux associations redistribuant des produits alimentaires non consommés et ainsi aboutir à un accroissement de la pauvreté. Ces phénomènes sont apparus de nature à réinterroger la définition des objectifs des politiques publiques associées.

A la lumière de ces enjeux, dans son avis, la commission a souligné l'urgence à clarifier et organiser la mesure du gaspillage alimentaire, en enjoignant les administrations concernées à désigner un pilote et à engager une réflexion commune sur le sujet.

Patrice DURAN indique que l'activité des autres commissions ne sera pas présentée en séance mais figure dans le document de synthèse des travaux de l'ensemble des commissions du Cnis au 1^{er} semestre 2019 qui a été transmis aux membres du Bureau, et qui sera mis en ligne sur le site du Cnis.

Aïda BENKIRANE rappelle que pour faire face aux contraintes imposées par les ordres du jour relativement chargés des commissions du Cnis, un rapport produit sous l'égide de Dalila Vienne avait proposé un certain nombre de solutions.

3. Point d'avancement du pré-groupe de travail Collectivités locales

En préambule, **Patrice DURAN** précise que, depuis la réforme constitutionnelle de 2003, n'est plus reconnu par la Constitution que le terme de « collectivités territoriales ».

Patrice DURAN rappelle que la décision a été prise, en liaison avec le Secrétariat général du Cnis, de constituer un pré-groupe de travail, en vue de cerner la manière la plus opportune de répondre à une demande de l'ASP formulée de la façon suivante : « *L'autorité estime que les améliorations concernant les statistiques locales ne permettent pas encore de couvrir de manière satisfaisante les besoins de données objectives en ce domaine, qui sont légitimement forts. En effet, les autorités locales sont des acteurs importants, en matière d'investissement public et de fiscalité mais plus généralement pour la production des services publics. Pour que la statistique publique accomplisse complètement sa mission de mettre à la disposition de tout un chacun, à des fins de décision, de recherche et de débat public, des informations de qualité, la statistique les concernant doit être de niveau comparable à ce qui est produit sur les autres agents économiques. Certes, les insatisfactions exprimées ne se limitent pas aux informations strictement statistiques. Pour autant, comme pour les évolutions économiques ou sociales en général, la statistique constitue le maillon clé en matière d'information pour éclairer le débat public.* ». Cet avis nécessite qu'on en clarifie les différentes dimensions afin de déterminer avec précision les enjeux qui relèvent plus spécifiquement du Cnis avant d'envisager l'éventuelle constitution d'un groupe de travail. Il est en tout cas largement significatif d'un contexte dans lequel la pression à l'efficacité des politiques publiques est forte qui suppose tout autant une meilleure maîtrise de l'action publique qu'une progression de son évaluation démocratique. Un tel avis apparaît de plus dans une temporalité marquée par une relative tension entre les collectivités territoriales et l'Etat, tant pour des raisons financières qu'institutionnelles, qui n'en rend pas le traitement plus aisé. Il est donc nécessaire de bien en saisir la portée.

Patrice DURAN observe que le jugement formulé par l'ASP renvoie in fine à une problématique aujourd'hui décisive qui concerne la place de l'outil statistique dans le pilotage de l'action publique. Si l'intelligence des territoires de gestion des problèmes publics apparaît maintenant comme nécessaire à l'élaboration de politiques publiques, elle doit s'accompagner d'une meilleure appréhension de la capacité des collectivités territoriales elles-mêmes à prendre en charge les problèmes qui se posent à elles, ce qui définit tout à la fois leur responsabilité et leur légitimité. La problématique de l'efficacité suppose l'intelligibilité du monde social, aussi la quête de performance conduit-elle à accorder une attention renouvelée aux dispositifs producteurs d'une meilleure réflexivité de l'action publique, la statistique ne peut qu'y occuper une place centrale. Et si l'intelligence des territoires est nécessaire à la détermination des politiques publiques, la définition de l'action publique comme sa mise en œuvre dépendent étroitement de la connaissance que les acteurs ont d'eux-mêmes et de leurs capacités gestionnaires, qui plus est dans une période où l'efficacité de l'action publique doit pouvoir être conjuguée avec une meilleure maîtrise des dépenses publiques. On comprend du même coup l'importance prise par la question de la dépense et du sens qu'il convient de lui donner, et pourquoi on tend à passer de fait d'une « régulation par les recettes » à une « régulation par les dépenses ».

Historiquement en effet la liberté de gestion conférée aux collectivités territoriales se trouvait essentiellement circonscrite par le principe de « libre administration » dont le contenu essentiel résidait dans la liberté de dépenser. La structure des budgets et des comptes, à laquelle les collectivités territoriales se trouvent assujettie, est essentiellement centrée sur la vérification de l'équilibre. Cette vision conservatoire est légitimement au centre des préoccupations du Ministère des finances, mais elle ne garantit nullement que cette comptabilité de l'équilibre des budgets et des comptes est suffisante pour le pilotage efficace des compétences décentralisées. La maîtrise des dépenses va donc progressivement occuper une place

croissante et la connaissance fonctionnelle de la dépense y devenir décisive. D'ailleurs, et ce n'est pas un hasard, l'introduction de la contractualisation financière entre l'Etat et les collectivités locales réserve désormais une part importante à la question de la dépense. Il y a là clairement un changement de paradigme. La gestion des problèmes publics ne peut plus se satisfaire d'une approche étroitement comptable qui ne prendrait pas en compte la finalité visée par les actions engagées, ce qui est bien une manière de raisonner en termes de politique publique. Il convient de tenir les deux bouts de la chaîne et de ne pas dissocier les enjeux poursuivis de leur mode de gestion. Mais donner du sens suppose qu'on parte des problèmes comme des résultats de leur prise en charge. Et l'on voit à quel point ce nouveau mode de raisonnement conduit à articuler les statistiques concernant les collectivités territoriales avec les statistiques portant sur les territoires eux-mêmes. La référence est aujourd'hui clairement aux territoires, car ils sont l'espace dans lequel viennent s'inscrire les problèmes publics et ils constituent aussi le lieu de leur traitement. On comprend du même coup pourquoi la maîtrise intellectuelle des territoires est devenue un enjeu crucial pour les collectivités, c'est là que les collectivités prennent connaissance de la spécificité de leurs problèmes tout comme c'est là qu'elles pourront saisir les résultats de leurs politiques. L'interrogation sur les territoires est à la fois le point de départ et le point d'arrivée de la gestion publique. Pour ce qui est de fournir des données de contexte, il est aisé de constater que le rôle des directions régionales de l'Insee est aujourd'hui affirmé et reconnu. Par contre, la fourniture de données sur les dépenses des collectivités territoriales et le pilotage de l'action publique associée nécessitent encore que des progrès soient réalisés dans le développement d'une comptabilité fonctionnelle bien maîtrisée.

Malheureusement, et en dépit d'une progression réelle, la comptabilité fonctionnelle reste encore fragile. La structure des dépenses fonctionnelles diffère largement selon les strates de collectivités, de même que toutes les communes ne sont pas assujetties à la ventilation des dépenses par fonction (cela dépend de leur taille). De plus, bien des collectivités en maîtrisent encore mal la ventilation, ce qui explique souvent le manque de fiabilité des données disponibles et du même coup la difficulté, à partir de la ventilation réalisée, de construire des comparaisons cohérentes.

Dans ce contexte particulier, Patrice Duran souligne que la mobilisation de l'outil statistique pour accompagner le pilotage de l'action publique demeure toutefois confrontée à un triple déficit :

- un déficit d'appropriation et de maîtrise par les collectivités territoriales de la statistique publique, appelant de fait un effort d'équipement d'une large partie des collectivités en expertise statistique, mais aussi de pédagogie et de renforcement de la lisibilité de la statistique publique, le cas échéant en articulation avec l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale, France Urbaine, l'Assemblée des communautés de France, la Banque postale, la Caisse des dépôts et consignations, etc. ;
- un déficit institutionnel, dans la mesure où le cadre juridique actuel ne facilite pas la coordination entre collectivités et niveaux de collectivités. Or, une telle coordination est essentielle dès lors que la gestion des problèmes publics est liée à une interdépendance grandissante entre l'Etat et les collectivités territoriales. C'est ce qui explique qu'en l'absence d'une doctrine claire en matière de relation entre l'Etat et les collectivités territoriales, le choix de la contractualisation pour assurer un minimum de gestion collective a fonctionné comme substitut pragmatique. Par ailleurs, l'absence de tutelle d'une collectivité sur une autre empêche parfois d'obtenir d'une collectivité les données dont elle a la propriété et dont la connaissance serait importante pour la statistique publique ;
- un déficit d'action collective, se traduisant par un manque de coopération entre des acteurs de l'action publique qui ont tendance à se multiplier, en particulier dans une situation où les périmètres des institutions n'ont pas vocation à être adaptés en permanence aux enjeux de l'action publique menée. Le problème est de parvenir à conjuguer stabilité institutionnelle et flexibilité organisationnelle dans l'action.

Pour conclure, il ressort assez clairement pour Patrice Duran que la question posée par l'ASP déborde pour une bonne part la seule question de la statistique publique. On peut certes améliorer tel ou tel point de la statistique publique, mais les questions posées renvoient à des enjeux qui souvent la dépassent, qu'il s'agisse de l'extrême diversité des situations à gérer liées aux types de collectivités concernées, de l'équipement de ces mêmes collectivités en services compétents (pour produire par exemple des études ad hoc à visées très opérationnelles), du cadre juridique lui-même (essentiel dans l'affaire, on l'a vu), qu'il s'agisse naturellement de l'avancée dans une comptabilité fonctionnelle, mais aussi du positionnement d'acteurs de plus en plus nombreux et décisifs comme la Banque postale, la CDC, et

surtout les intermédiaires comme l'ADCF et France Urbaine, notamment. Autant de questions qui sont hors des responsabilités de la seule statistique publique, même si elles ne sont pas sans conséquence pour elle, car elle en dépend bien souvent !

Patrice DURAN souligne que, face à ces enjeux et compte tenu de la centralité et la qualité reconnues par tous les acteurs de la statistique publique, le rapport du pré-groupe de travail mis en place par le Cnis pourrait justement s'appuyer sur la constitution d'un vade-mecum, mettant en évidence toutes les productions de la statistique publique ayant trait à la gestion publique territoriale, s'agissant notamment de celles du SSM de la Direction générale des collectivités locales (DGCL).

Isabelle ANXIONNAZ précise que ce pré-groupe de travail était composé du Président du Cnis, de représentants de l'Insee, et plus particulièrement de la direction de la diffusion et de l'action régionale et de la direction des études et synthèses économiques, du Chef du SSM de la direction générale des collectivités locales (DGCL) et de membres du Secrétariat général du Cnis. Ce pré-groupe de travail s'est réuni à 3 reprises entre janvier et juin 2019. Il s'est attaché à produire, en liaison avec l'ensemble des producteurs du SSP, un état des lieux des statistiques existantes sur les collectivités locales en tant qu'agents économiques. Ont ainsi été exclues du champ de la réflexion les données de contexte concernant les territoires administrés par les collectivités locales.

Le constat a ainsi été fait du grand nombre de statistiques produites sur les collectivités locales par le SSP, et notamment par la DGCL. Une réduction des délais de mise à disposition de ces statistiques a également été observée, de même qu'un élargissement et un enrichissement progressifs des thèmes traités. Ces statistiques sont toutefois apparues être insuffisamment connues et/ou valorisées.

En parallèle, les travaux du pré-groupe de travail font ressortir une difficulté à collecter les données produites par les collectivités locales, s'agissant notamment des données de patrimoine et de certaines données budgétaires (concernant les budgets primitifs et les dépenses des collectivités). Les entreprises publiques locales sont également apparues comme des entités économiques difficiles à repérer et à cerner, bien que constitutives des collectivités locales en tant qu'agents économiques.

Les travaux du pré-groupe de travail devraient ainsi donner lieu prochainement à la publication d'une note, formulant un certain nombre de pistes de recommandations. La première devrait être d'augmenter la notoriété des statistiques existantes sur les collectivités locales, le cas échéant en y consacrant un portail d'accès dédié, voire en créant une instance de coordination en charge de les collecter et de les valoriser. Pour aller plus loin dans l'investigation sur ces collectivités en tant qu'acteurs économiques, l'accent pourrait par ailleurs être mis sur la nécessité de les associer aux réflexions menées, le cas échéant à travers un groupe de travail.

Jean-Luc TAVERNIER s'interroge sur les incidences que pourraient avoir de telles recommandations sur le programme de travail de l'Insee.

Patrice DURAN estime tout d'abord qu'il ne saurait être demandé à l'Insee de produire à la demande des études ou des évaluations de politiques publiques pour le compte des collectivités territoriales. Le contexte juridique en l'état actuel de la décentralisation n'est guère favorable à des rapports simples en l'Etat et les collectivités territoriales, comme entre collectivités d'ailleurs, pour le traitement d'opérations qui nécessitent souvent une coordination et une coopération plus fortes entre les différents acteurs. C'est d'ailleurs ce qui explique la place aujourd'hui essentielle d'organisations intermédiaires telles que France Urbaine, l'Assemblée des communautés de France (ADCF) ou encore l'observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL), par exemple. En parallèle, Patrice Duran fait état d'un effort de sensibilisation à produire, y compris auprès des écoles et des universités, pour favoriser le développement des compétences des collectivités territoriales en matière de statistique – la qualité de la matière première produite par le SSP étant quant à elle déjà très largement reconnue par les utilisateurs.

Pour conclure cette réunion, **Patrice DURAN** remercie l'ensemble des participants à cette séance.

La séance est levée à 12 heures 45.